

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Mercredi le 31 août 2011 à 19 heures 45, se tenait à la salle de conférence du bureau municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Monique Sénéchal, les conseillers messieurs Harold Thibeault, Benoît Lavoie, Robert Duchesne et Daniel Sirois faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Laurent Proulx.

Le maire, monsieur Laurent Proulx, souhaite la bienvenue aux élus. Aucune personne n'était présente dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20110827

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Laurent Proulx et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie.

### DEMANDE POUR JUMELAGE DE DEUX (2) TERRAINS DANS LE SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DES PINS (LOTS # 36-59 & 36-60 RANG V CANTON MACPÈS)

No. 20110828

**ATTENDU QUE** le courtier immobilier de *Via Capitale Bas-Saint-Laurent*, monsieur Denis Soucy, nous soumet une demande d'achat de terrain(s) d'un de ses clients, plus particulièrement visant le jumelage de deux (2) terrains dans le secteur de développement de la rue des Pins, soit pour les lots 36-59 et 36-60 du Rang V Canton Macpès, celui-ci acceptant de payer les prix demandés pour ces deux (2) terrains mais pour fin d'y établir une (1) seule résidence avec garage privé ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a établi au départ que les terrains du développement de la rue des Pins devaient être vendus pour y établir une (1) résidence unifamiliale par terrain de ± 75 pieds de façade par ± 125 pieds de profondeur ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire maintenir cette orientation, le tout en raison que les entrées de services sont déjà planifiées en ce sens et afin de ne pas créer de précédent pour d'autres demandes éventuelles pouvant survenir dans ce même ordre d'idée ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit toutefois prêt à offrir d'autres alternatives pour le projet du client du courtier immobilier de *Via Capitale Bas-Saint-Laurent*, monsieur Denis Soucy ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) **MAINTIENNE LE STATU QUO** en ce qui concerne l'orientation établie au départ, soit que les terrains du développement de la rue des Pins doivent être vendus pour y établir une (1) résidence unifamiliale par terrain de  $\pm 75$  pieds de façade par  $\pm 125$  pieds de profondeur ;
- 2) **OFFRE LES SUGGESTIONS SUIVANTES** au client du courtier immobilier de *Via Capitale Bas-Saint-Laurent*, monsieur Denis Soucy :
  - **Suggestion # 1** : Vente du terrain lot # 36-54 Rang V Canton Macpès (*Rue des Pins*), selon les conditions déjà établies (*Façade :  $\pm 125$  pieds, profondeur : moyenne de  $\pm 82$  pieds, superficie :  $\pm 10286$  pieds carrés*) ;
  - **Suggestion # 2** : Vente du terrain lot # 37-3 Rang V Canton Macpès (*Rue de la Montagne*), selon les conditions habituelles mais au prix de 5 000 \$, plus les taxes applicables, (*Façade : 98,55 pieds, profondeur : 100 pieds, superficie :  $\pm 9845,2$  pieds carrés*).

Ainsi, advenant que la suggestion numéro deux (2) soit retenue, il est de plus résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Laurent Proulx, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié relatif à cette transaction ainsi que tous documents accessoires s'y rattachant.

**DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DE MONSIEUR HUGUES BÉRUBÉ ET MADAME NATHALIE ROSS (LOT 34-P RANG V CANTON MACPÈS)**

No. 20110829

**ATTENDU QUE** monsieur Hugues Bérubé et madame Nathalie Ross désirent acquérir une parcelle de terrain appartenant à la municipalité, cette dite parcelle étant située au Nord-Ouest de l'immeuble sis au 438, chemin Duchénier, laquelle parcelle est située sur le lot numéro 34-P du Rang V du Canton Macpès et mesure  $\pm 135$  pieds de façade par  $\pm 50$  pieds de profondeur ;

**ATTENDU QUE** la municipalité se dit favorable à vendre une parcelle de terrain dans ce secteur mais désire garder une bande de terrain

afin d'y implanter une haie d'arbres à titre d'écran visuel entre la zone industrielle et la zone résidentielle ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de vendre à monsieur Hugues Bérubé et madame Nathalie Ross, une parcelle du lot numéro 34-P du Rang V du Canton Macpès, mesurant ± 135 pieds de façade par ± 35 pieds de profondeur pour une superficie approximative de 4725 pieds carrés, cette dite parcelle de terrain étant située au Nord-Ouest de l'immeuble sis au 438, chemin Duchénier, le tout pour le prix de 750,00 \$, plus les taxes applicables, cette somme étant payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Laurent Proulx, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié relatif à cette transaction ainsi que tous documents accessoires s'y rattachant.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (AMÉLIORATION DU CHEMIN DES TROIS-LACS)

No. 20110830

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 23 juin 2011 et reçue le 18 juillet 2011, le ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, nous annonce l'octroi d'une subvention au montant de 15 000 \$ à titre d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, plus particulièrement pour l'amélioration du chemin des Trois-Lacs ;

**ATTENDU QUE** la subvention attendue dans le cadre de ce programme, était de l'ordre de 75 000 \$ sur un projet de 100 000 \$, lequel projet consistait à refaire le ponceau de la rivière Neigette (*Chemin des Trois-Lacs*) ;

**ATTENDU QUE** le montant offert en subvention est considéré comme insuffisant pour permettre la réalisation du projet ciblé mais que celui-ci pourrait être placé en réserve en attendant le financement souhaité ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) **ACCEPTE** le montant de 15 000 \$ à titre d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau*

*routier municipal*, plus particulièrement pour l'amélioration du chemin des Trois-Lacs ;

- 2) **RÉSERVE** cette subvention pour les travaux relatifs qu remplacement du ponceau de la rivière Neigette (*Chemin des Trois-Lacs*) ;
- 3) **ACCEPTE** que les travaux de rechargement de gravier prévus en 2011 pour l'amélioration du chemin des Trois-Lacs, à même le budget régulier de la municipalité, servent à présenter les pièces justificatives pour permettre la réclamation de la subvention de 15 000 \$ octroyée à titre d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, plus particulièrement pour l'amélioration du chemin des Trois-Lacs.

#### QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20110831

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 20 heures 35.